

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1746

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Leцерf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1746**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) avec la construction d'un parking relais P+R à Couzon au Mont d'Or ont été inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'actuelle caserne des sapeurs-pompiers de Couzon au Mont d'Or est située au cœur du centre bourg de la ville. Dans le cadre du projet d'extension et de modernisation de cette dernière, il est proposé d'implanter un nouvel équipement au nord du centre bourg, sur un terrain proche de la gare, le long de la voie ferrée. Cette opération de transfert libère le terrain actuel de la caserne et représente une véritable opportunité de densification du centre bourg, via l'accueil d'un projet de logements.

En parallèle, il est proposé, dans le cadre de la stratégie de rabattement autour des gares, de créer un parking relais P+R d'une capacité d'une trentaine de places.

Le site retenu pour cette nouvelle caserne est constitué d'un tènement d'une surface de 6 533 mètres carrés et comporte un bâtiment désaffecté. L'installation de ce nouvel équipement du SDMIS ne mobilisant qu'une partie du foncier à acquérir, il est proposé d'utiliser la partie restante pour y implanter un parking relais P+R.

II - Projet

Le projet prévoit :

- l'acquisition du tènement de 6 533 mètres carrés par la Métropole,
- la cession ou la mise à bail emphytéotique au SDMIS d'une partie de ce tènement pour la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers (projet porté par le SDMIS),
- la démolition du bâtiment désaffecté,
- la construction d'un parking de 30 places de stationnement environ.

III - Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- individualisation complémentaire d'autorisation de programme (travaux) : mi 2017,
- procédure d'appel d'offres : 2017,
- réalisation des travaux de voirie : 2018.

IV - Montage financier

La présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme s'élève à 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartie de la manière suivante :

- acquisition du tènement : 870 000 €,
- études diverses, sondages : 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et l'aménagement du parking de la gare à Couzon au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en dépenses en 2017 et 600 000 € en dépenses en 2018, sur l'opération n° OP06O5351.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.